

plat, qui sont l'exception, sont traités de telle sorte à ne pas conférer un aspect monolithique à la construction.

En l'occurrence, le PPA de la gare se borne à fixer une hauteur maximale et un nombre de niveaux. Rien ne garantit donc que les futurs bâtiments n'auront pas de toits plats. Sur cette question, les propos tenus par le syndic et les représentants d'Urbaplan sont contradictoires. Le premier considère qu'il sera possible de faire des toits à pans – qui devront très probablement être de très faible inclinaison compte tenu des maxima imposés et donc esthétiquement peu convaincants – alors que les représentants d'Urbaplan nous ont clairement indiqué que des toits à pans n'étaient pas envisageables. Selon eux, une modification du PPA sur cette question devrait nécessairement faire l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire afin de sauvegarder les droits des voisins.

Loin de nous opposer à toute construction, nous sommes d'avis qu'un projet de cette ampleur, implanté dans l'une des plus belles régions de Suisse, se doit de mener une réflexion irréprochable sur l'aspect des constructions à réaliser déjà au stade du PPA, même si cela devait conduire à une réduction de la surface habitable. Soyons réalistes, compte tenu de la forte demande en logements de la région lausannoise, même si Bourg-en-Lavaux venait à créer plusieurs dizaines de logements par année, nous ne ferions qu'absorber une infime partie de cette demande au prix d'une surcharge en constructions néfaste pour une région protégée et connue pour sa nature.

Partant, nous souhaitons que la question de la toiture des bâtiments projetés soit réexaminée dans le sens de ce qui précède.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous réserverez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, à l'expression de notre parfaite considération.



Jessica de Quattro Pfeiffer



Laurent Pfeiffer

Marie-Claude Chevalley
Rte de Grandvaux 7B
1096 Cully

Jean-Benoît Ogay
Rte de Grandvaux 7B
1096 Cully

RECOMMANDEE
Administration Communale de
Bourg en Lavaux
Rte de Lausanne 2
Case postale 112
1096 Cully

F		Urb.	
Infr.		Bât.	
Sabl.		Gér.	
Font.		Greffe:	
BeL		25 JUIN 2012	
Entrée			
APOL		OP	
SDIS			
E			
Liquide:			

Cully, le 21 juin 2012

OPPOSITION

Madame,
Monsieur,

Nous nous opposons au PPA «Cully-Gare » - Ruvines Dessous.

La mise à l'enquête du plan d'affectation de la gare ne concerne actuellement que la partie « Ruvines Dessous ». Nous nous opposons à cette présentation d'un plan qui ne représente que la moitié du projet final, celui de Ruvines Dessus étant prévu pour l'automne. Le projet Cully-gare doit être mis à l'enquête dans son ensemble (Ruvines Dessous et Ruvines Dessus) afin de permettre une lecture des situations urbanistique et environnementale dans leur globalité.

Il doit tenir compte des implications sociales, touristiques, culturelles, historique et de nature viticole de notre région, par le maintien d'affectations de types primaires, secondaires de la place (diversité identitaire) par la préservation des petits commerces dans le bourg en créant des accès piétonniers de la gare au village (faciliter le flux), et en proposant un plan construit nettement moins dense et moins haut qui doit s'intégrer harmonieusement dans un paysage classé au patrimoine mondial de l'UNESCO sans devoir ni vouloir se conformer impérativement aux normes maximales possibles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Marie-Claude Chevalley


Jean-Benoît Ogay

Anne et Denis Muller
7A, Route de Grandvaux
1096 Cully

Cully, le 22 juin 2012

Recommandé

Municipalité de
Bourg-en-Lavaux
2, Route de Lausanne
1096 Cully

F		Urb.
Imm.		Bât.
Sabl.		Gér.
Font.		Grefte:
BeL		25 JUN 2012
Entrée		
APOL		OP
Lausanne		
E		
Liquidé:		Classement:

Concerne : Opposition au projet du Plan Partiel d'Affectation "Cully – Gare"

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Nous nous opposons au PPA "Cully – Gare" étant donné que celui-ci n'est que partiel, il ne concerne actuellement que la partie "Ruvines-dessus" et néglige la partie "Ruvines-dessus". La présentation de cette 2^{ème} partie n'étant prévue que cet automne

Le projet "Cully – Gare" doit être soumis dans son ensemble et ne contenir qu'un seul Plan d'Affectation pour "Ruvines-dessus" et "Ruvines-dessous", ce n'est que dans son ensemble que ce projet urbanistique et commercial peut être jugé dans sa globalité. Ce n'est qu'ainsi qu'il peut prendre en compte les règles d'une intégration respectueuse de notre bourg de Cully et de ses environs immédiats. Sans parler des considération environnementales, écologiques et celles liées au classement de Lavaux au titre de patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO).

Ce projet de la Municipalité doit intégrer de manière impérative toutes les implications culturelles, sociales, économiques et touristiques de notre commune et de notre bourg de Cully. Notamment permettre et encourager le maintien de commerces existants au cœur de notre cité plutôt que de prévoir de construire un centre commercial d'importance à moins de 5 km et à moins de 7 minutes en train de celui de Lutry. Sommes-nous déjà entré dans une rivalité entre cités, plutôt que de préserver la spécificité de notre bourg ?

Les futurs logements qui pourraient être construits dans le cadre de ce projet "Cully – Gare" offriront-ils des loyers ou des prix de vente compatibles avec les ressources des gens d'ici, ou au contraire ne seront-ils pas un appel du pied adressé aux multinationales de notre région qui manque sérieusement de limites dans les coûts qu'ils sont prêts à payer pour loger leurs collaborateurs ?

Nos organes politiques doivent défendre les intérêts de notre communauté et pas favoriser ceux de sociétés privées dont la démarche et les intérêts sont par ailleurs trop souvent fort contestables.

Le très court délai entre la publication du PPA de la Municipalité et le délai imparti pour faire valoir toute opposition n'est-il pas un cadeau aux promoteurs et autres intérêts purement commerciaux au détriment du simple droit des citoyens à être entendus ?

En espérant que nos demandes et remarques puissent être prises en compte, nous vous adressons Mesdames, Messieurs les Municipaux, nos salutations respectueuses.

D. Muller
A. Muller

Martine et Christophe Chaudet
Route de Grandvaux 7C
1096 Cully

Cully, le 23 juin 2012

Municipalité de Bourg-en-Lavaux
Route de Lausanne 2

1096 Cully

F		Urb.	
Infr.		Bât.	
Sabl.		Gér.	
Font.		Grefte:	
BeL Entrée		25 JUIN 2012	
APOL		OP	
SDIS			
E			
Liquidé:		Classement:	

Opposition au projet de plan partiel d'affectation « Cully-Gare »

Madame, Monsieur,

Le plan d'affectation de la gare ne concerne actuellement que la partie Ruvines-dessous. Nous nous opposons à cette présentation d'un plan qui ne représente que la moitié du projet final, celui de Ruvines-dessus étant prévu pour l'automne. Le projet Cully-Gare doit être soumis dans son ensemble (Ruvines dessous et dessus), pour permettre la lecture de la situation urbanistique et environnementale dans sa globalité. Sans cela, il n'est pas possible d'en mesurer les effets.

Il doit tenir compte des implications sociales, touristiques et culturelles de notre région, par le maintien d'affectations de types primaires et secondaires sur la place, par la préservation des commerces en tous genre dans le bourg en créant des accès piétonniers de la gare au village, et en proposant un plan construit nettement moins dense et surtout moins haut qui puisse s'intégrer harmonieusement dans un paysage classé à l'UNESCO, sans se conformer forcément aux normes maximales possibles.

En vous remerciant de prendre note des éléments ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Martine Chaudet

Christophe Chaudet

**Soutiennent et approuvent l'opposition de Martine et Christophe Chaudet du
23.06.2012 :**

Abegglen Youane Rte de Grandvaux 7C, Cully Messen

Salhi Anta, Rte de Grandvaux 7B, Cully Salhi

Salhi Arsim, Rte de Grandvaux 7B, Cully

Carmilla Schmidt
Davel 14
1096 Cully

F		Urb.	
Infr.		Bât.	
Sabl.		Gér.	
Font.		Greffe:	
BeL Entrée		25 JUN 2012	
APOL		OP	
SDIS			
E			
Liquidé:		Classement:	

Municipalité de Bourg-en-Lavaux
Route de Lausanne 2
1096 Cully

20 06 12

OPPOSITION

Concerne le projet de Plan Partiel d'Affectation «Cully-Gare»

Le Plan d'affectation de la gare ne concerne actuellement que la partie Ruvines-dessous. Je m'oppose à cette présentation d'un plan qui ne représente que la moitié du projet final, celui de Ruvines-dessus étant prévu pour l'automne. Le projet Cully-Gare doit être soumis dans son ensemble (Ruvines dessous et dessus), pour permettre la lecture de la situation urbanistique et environnementale dans sa globalité.

Il doit tenir compte des implications sociales, touristiques et culturelles de notre région, par le maintien d'affectations de types primaires et secondaires sur la place (diversité identitaire), par la préservation des commerces en tous genre dans le bourg en créant des accès piétonniers de la gare au village (faciliter le flux), et en proposant un plan construit nettement moins dense et moins haut qui doit s'intégrer harmonieusement dans un paysage classé à l'UNESCO, sans se conformer forcément aux normes maximales possibles.

Carmilla Schmidt

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'Davel', 'F. Wokman', 'Mubara', and 'Rufin'.

Laurence Fonjallaz
Rte de Grandvaux 7C
1096 Cully

F		Urb.	
Infr.		Bât.	
Sabl.		Gér.	
Font.		Grefte:	
BeL Entrée		26 JUIN 2012	
APOL		OP	
SDIS			
E			
Liquidé:		Classement:	

Municipalité de Bourg-en-Lavaux
Route de Lausanne 2
1096 Cully

20 06 12

OPPOSITION

Concerne le projet de Plan Partiel d'Affectation «Cully-Gare»

Le Plan d'affectation de la gare ne concerne actuellement que la partie Ruvines-dessous. Je m'oppose à cette présentation d'un plan qui ne représente que la moitié du projet final, celui de Ruvines-dessus étant prévu pour l'automne. Le projet Cully-Gare doit être soumis dans son ensemble (Ruvines dessous et dessus), pour permettre la lecture de la situation urbanistique et environnementale dans sa globalité.

Il doit tenir compte des implications sociales, touristiques et culturelles de notre région, par le maintien d'affectations de types primaires et secondaires sur la place (diversité identitaire), par la préservation des commerces en tous genre dans le bourg en créant des accès piétonniers de la gare au village (faciliter le flux), et en proposant un plan construit nettement moins dense et moins haut qui doit s'intégrer harmonieusement dans un paysage classé à l'UNESCO, sans se conformer forcément aux normes maximales possibles.

Laurence Fonjallaz

Candice Gaillard

Gaillard

Léonore Gaillard

Soutiennent et approuvent l'opposition de Laurence Fonjallaz du 22.06.2012 :

Isabelle Fonjallaz place d'armes 4 1096 Cully

~~#~~ LAURENT REGUELIN RUE DE LA JUSTICE 11 1096 Cully
Manon Lutz Rue du Temple 5 1096 Cully

Laurence Fonjallaz
Rte de Grandvaux
1096 Cully

Municipalité de Bourg-en-
Lavaux
Route de Lausanne 2
1096 Cully

20 06 12

OPPOSITION

Concerne le projet de Plan Partiel d'Affectation «Cully-Gare»

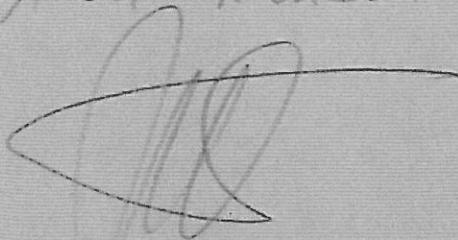
Le Plan d'affectation de la gare ne concerne actuellement que la partie Ruvines-dessous. Je m'oppose à cette présentation d'un plan qui ne représente que la moitié du projet final, celui de Ruvines-dessus étant prévu pour l'automne. Le projet Cully-Gare doit être soumis dans son ensemble (Ruvines dessous et dessus), pour permettre la lecture de la situation urbanistique et environnementale dans sa globalité.

Il doit tenir compte des implications sociales, touristiques et culturelles de notre région, par le maintien d'affectations de types primaires et secondaires sur la place (diversité identitaire), par la préservation des commerces en tous genre dans le bourg en créant des accès piétonniers de la gare au village (faciliter le flux), et en proposant un plan construit nettement moins dense et moins haut qui doit s'intégrer harmonieusement dans un paysage classé à l'UNESCO, sans se conformer forcément aux normes maximales possibles.

Laurence Fonjallaz

Wei-Ding Jaccouel
Ch. du Noirmont 11

1004 Lausanne



24.06.2012

travaux

construction

génie civil

Reçu le 25.06.12

F		Urb.	
Infr.		Bât.	
Sabl.		Gér.	
Font.			
BeL Entrée		25 JUIN 2012	
APOL		OP	
SDIS			
E			
Liquidé:		Classement:	

Recommandé
Municipalité de la Commune de
Bourg en Lavaux
Greffe municipal
Rte de Lausanne 2
1096 Cully

Cully, le 25 juin 2012

Concerne : Plan partiel d'affectation « Cully Gare »

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux,

Par la présente nous nous permettons, en qualité d'entreprise résidente sur le territoire de la Commune de Bourg-en-Lavaux, de faire opposition au PPA cité en titre, tel qu'il est aujourd'hui proposé.

Nous basons notre opposition sur le point ci-dessous rapporté :

- Alors qu'une coordination avec le secteur des Ruvines a été engagée, pour régler de manière adéquate la transition entre le site de l'école et la Place de la Gare, aucune étude spécifique n'a été entreprise pour régler la problématique d'une possible « paupérisation du bourg » due à l'urbanisation excessive de l'ouest du village et à l'absence totale de voies d'accès pratiques entre les zones de la gare et du bourg, n'incitant nullement les nouveaux riverains à se rendre dans le village pour y fréquenter ses petits commerces.

En conséquence

- Nous demandons donc que la Municipalité, de concert avec les responsables du projet de PPA présenté, étudient une solution globale d'aménagement de voies de communication pratiques entre les zones du bourg et de la gare, au vu de créer une dynamique entre elles, dynamique qui préviendrait une centralisation de la consommation sur la seule zone de la gare au détriment évident de la zone du bourg et de ses commerces.

- D'autre part, il ne fait nulle part mention dans le PPA de la relocalisation des entreprises créatrices d'emplois et pourvoyeuses d'impôts, situées directement dans le projet de PPA. Qu'advient-il de ces sociétés implantées dans la région depuis de nombreuses années si elles ne trouvent pas à se reloger sur le territoire de la Commune à des prix comparable aux loyers payés actuellement sur le site de la gare ?
- De plus nous souhaiterions avoir connaissance du business plan de cette opération (budgets et financements).

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède et espérant que notre requête ici engagée débouche sur une situation pérenne et idoine, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, à l'expression de nos sentiments distingués.



Alain Mayeux

Directeur général

GROUPE C.T.S. GESTION SA

Construction • Génie Civil • Services – Immobilier

- D'autre part, il ne fait nulle part mention dans le PPA de la relocalisation des entreprises créatrices d'emplois et pourvoyeuses d'impôts, situées directement dans le projet de PPA. Qu'advient-il de ces sociétés implantées dans la région depuis de nombreuses années si elles ne trouvent pas à se reloger sur le territoire de la Commune à des prix comparable aux loyers payés actuellement sur le site de la gare ?
- De plus nous souhaiterions avoir connaissance du business plan de cette opération (budgets et financements).

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède et espérant que notre requête ici engagée débouche sur une situation pérenne et idoine, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Alain Mayeux

Directeur général



UPR

Perret & Rosazza
Gilliane & Nicolas
Rue Davel 20
1096 Cully

F		Urb	
Infr.		Bât.	
Sabl.		Gér.	
Font.		Grefe:	
BeL		22 JUIN 2012	
Entrée		HG G 4	
APP	Cully, le 21 juin 2012	OP	
SDIS			
E			
RECOMMANDEE	Classement:		

Municipalité de Bourg-en-Lavaux
Route de Lausanne 2
1096 Cully

OPPOSITION

Concerne : projet de Plan Partiel d'Affectation «Cully-Gare»

Pour faire suite à la séance publique du 6 ct, ainsi qu'à l'examen du dossier de l'aménagement du secteur de la gare, il nous est apparu un flou administratif et c'est pourquoi nous faisons opposition au PPA.

En effet, plusieurs critères manquent de clarté :

Pourquoi organiser une séance publique dont la plupart des citoyens n'étaient pas informés, 11 jours après le début de la mise à l'enquête ?

Pour les contribuables actifs professionnellement, les horaires d'ouverture pour pouvoir consulter le dossier sont inaccessibles. Toutes demandes d'éclaircissement auprès de la commune semblent complexes.

Comment peut-on avancer un taux de logement entre 35 et 75 % ? S'il est prévu par la suite des habitations à 35 %, que deviennent les 40 % restants ? Qu'en est-il également des 10 à 50 % de surfaces destinées à des activités ? vous est-il possible de nous donner plus de détails ?

En tant que propriétaire, la commune actuellement loue des appartements à loyer modéré. Mais qu'en sera t-il dans le PPA ? l'un des propriétaires (Racle Invest SA) est une entreprise qui s'occupe d'achats, de ventes de propriété et de construction. Nous ne pensons pas que cette agence tienne compte de garder des loyers normaux. Il est d'ailleurs question de PPE qui n'a pas été relevée lors de la séance publique. Le coût des logements dans notre région devient excessif. Nous souhaitons que nos jeunes citoyens puissent continuer à vivre dans le village qui les a vus grandir et qui sont actifs dans notre communauté.

Dans le projet, il est dommage que l'artisanat soit cantonné uniquement au niveau de la voirie et des pompiers. Qu' adviendra t-il du chantier naval ?

Le nombre de places également prévues est minime. Est-ce le début de l'aboutissement du parking sous la Maison Jaune ?

L'idéal aurait également été que vous nous présentiez l'aménagement total du secteur de la gare (dessus et dessous) dans sa globalité. L'important est que vous n'oubliez les commerçants du bourg de Cully. Que le pharmacien y trouve sa place pas de problème, ces locaux vont-il devenir à nouveau un logement ? Nous vous rappelons que petit à petit disparaissent des lieux qui nous étaient chers, tels que la boulangerie Rey, le café Fédéral et tout récemment la fleuriste. Nous avons l'impression que le village se meurt petit à petit de ses activités.

Avez-vous pensé à un réaménagement de la voie publique de la gare au centre de Cully ? Donner l'envie de venir dans le village. En ayant un supermarché, des médecins, des commerces concentrés dans une même zone, on scie la branche sur laquelle nous sommes assis.

Que le projet soit compatible avec la loi de protection de Lavaux 3 et avec l'initiative Weber est pour notre part normale.

Concernant l'école c'est le flou total !

Merci d'en prendre acte.

Cordialement

Gilliane Perret



Nicolas Rosazza



U/b

Freddy Wohnrau

Recommandée
Municipalité de Bourg en Lavaux
Rue de Lausanne 1
1096 Cully

F			Urb.	
Infr.			Bât.	
Sabl.			Gér.	
Font.			Greffe:	
BeL		26 JUN 2012		
Entrée				
APOL			OP	
SDIS				
E				
Liquidé:		Classement:		

Cully, le 7 mai 2012

Concerne : Plan partiel d'Affectation «Place de la Gare-Cully»

Madame, Messieurs,

Veillez prendre note que je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :

- Seule une partie du projet est mentionnée sur ce plan d'affectation, soit uniquement la partie Ruvines-dessous.
- Ce projet doit être soumis dans son ensemble (soit la totalité de la place de la Gare) afin d'avoir une vue d'ensemble du tout.
- Est-ce que les logements prévus seront loués ou vendus en PPE ? Quels fonds seront utilisés pour leur construction ?

Veillez, agréer, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.



Freddy Wohnrau

Route de la Corniche 19
Case postale
1096 Cully

Tel : 021 799 16 65
Fax : 021 799 16 85
Mobile: 079 210 35 30
E-mail : fwohnrau@bluewin.ch

Urb

Les Résidents du Clos de Ruvines
Route de Grandvaux 7A, 7B, 7C et 7D
1096 Cully

Cully, le 25 juin 2012

F		Urb.	
Infr.		Bât.	
Sabl.		Gér.	
Font.		Grefte:	
BeL Entrée		26 JUIN 2012	
APOL		OP	
SDIS			
E			
Liquidé:		Classement:	

Recommandé

Municipalité de
Bourg-en-Lavaux
2, Route de Lausanne
1096 Cully

Concerne : **Opposition au projet du Plan Partiel d'Affectation "Cully – Gare"**

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Nous nous opposons au PPA "Cully – Gare" étant donné que celui-ci n'est que partiel, il ne concerne actuellement que la partie "Ruvines-dessous" et néglige la partie "Ruvines-dessus". La présentation de cette 2^{ème} partie n'étant prévue que cet automne .

Le projet "Cully – Gare" doit être soumis dans son ensemble et ne contenir qu'un seul Plan d'Affectation pour "Ruvines-dessus" et "Ruvines-dessous", ce n'est que dans son ensemble que ce projet urbanistique et commercial peut être jugé dans sa globalité. Ce n'est qu'ainsi qu'il peut prendre en compte les règles d'une intégration respectueuse de notre bourg de Cully et de ses environs immédiats, respecter les considérations environnementales et écologiques.

Ce projet de la Municipalité doit intégrer de manière impérative toutes les implications culturelles, sociales, économiques et touristiques de notre commune et de notre bourg de Cully. Notamment permettre et encourager le maintien de commerces existants au cœur de notre cité.

Les futurs logements qui pourraient être construits dans le cadre de ce projet offriront-ils des loyers ou des prix de vente compatibles avec les ressources des gens d'ici ?

Nos organes politiques doivent défendre les intérêts de notre communauté et pas favoriser ceux de sociétés privées dont la démarche et les intérêts sont par ailleurs trop souvent fort contestables.

En espérant que les éléments ci-dessus puissent être sérieusement pris en compte, nous vous adressons Mesdames, Messieurs les Municipaux, nos salutations respectueuses.

Nom	Prénom	Signature
Ruller	Alice et Denis	D Ruller A Ruller
Martinelli	Jacqueline-Jean	Jacqueline Martinelli
Gabler	Monique + Erich	Monique Gabler
Aberglen	Yvonne	Yvonne Aberglen
LAROCHE	Nasir-Jade	Nasir-Jade Laroché
Merrad	Ariane	Ariane Merrad
MERRAD	Maxime	Maxime Merrad
STROBINO	Danielle	D Strobino
STROBINO	Vincent	V Strobino
CHAUDET	Pantine	P Chaudet
CHAUDET	Christophe	no Chaudet
Salhi	Anta	Anta Salhi
Salhi	Arsim	Arsim Salhi
Chovalley	Marie-Claude	Marie-Claude Chovalley

Concerne : **Opposition au projet du Plan Partiel d'Affectation "Cully - Gare"**

Nom

Prénom

Signature

Ogny

Jean-Benoît



BATTAGLINI MOTIER MONICA



Cheyraz

Carole

